



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 19 mai 2021, à 20 h 15, par voie de visioconférence.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller
Madame Carol Oster, conseillère
Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

RÉSOLUTION 11139-05-2021
OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 12 mai 2021 le décret numéro 660-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 21 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est au niveau d'alerte maximum et que des mesures s'appliquant à ce pallier d'alerte sont présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'ACCEPTER QUE la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 20h15.

RÉSOLUTION 11140-05-2021
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Demande de report de la contribution requise pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – Club de golf Royal Laurentien inc.
4. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11141-05-2021

DEMANDE DE REPORT DE LA CONTRIBUTION REQUISE POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS – CLUB DE GOLF ROYAL LAURENTIEN INC.

CONSIDÉRANT QUE Club de golf Royal Laurentien Inc. a fait une demande de permis de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE Club de golf Royal Laurentien Inc. demande un report de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels conformément à l'article 53.1 du règlement de lotissement numéro 195-2011 pour le lot projeté numéro 6 433 778 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'AUTORISER le report de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour le lot projeté numéro 6 433 778 du cadastre du Québec ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente relatif à un report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels avec Club de golf Royal Laurentien Inc. dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11142-05-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson de lever la présente séance spéciale à 20h20.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier